

VERTAULT

Le sanctuaire

*Traces**

Le site de Vertault, à 30 km de Châtillon-sur-Seine, en bordure de la vallée de la Laigne, est connu depuis le XIX^e siècle par sa ville gallo-romaine — *Vertillum* —, de 25 ha *intra muros*. Cette petite bourgade lingone a brusquement pris le devant de la scène des recherches archéologiques actuelles en 1988 avec la découverte *extra muros* d'un fanum gallo-romain se superposant à une occupation antérieure remarquable et qui n'offre jusque-là aucun point de comparaison avec d'autres sites de la fin de La Tène. En effet, deux grandes fosses (dont l'une est directement située sous la *cella* et la galerie) ont livré plus d'une trentaine de squelettes de chevaux et une multitude de petites fosses, réparties sur plus de deux hectares, plus d'une centaine de squelettes de chiens.

LE FANUM GALLO-ROMAIN (fig. 1 et 4A)

La galerie

La galerie du fanum gallo-romain, de 14 m x 14 m, ne conservait que partiellement sur son côté occidental un sol en béton ; ailleurs, seul subsistait l'argile rouge avec des plaques de calcaire résultant de la dégradation de la roche-mère. L'entrée est de l'édifice, limitée par deux murets ouest-est, a subi des aménagements de sol après un nivellement complet avec du sable d'arène. Les vestiges architecturaux sont inexistant ; seuls des fragments d'enduits peints sont conservés le long des murs.

* Textes établis par Jean-Marc et Martine MANGIN, archéologues bénévoles responsables de la fouille (21330 Molesmes) et par Patrice MÉNIEL, archéozoologue, CNRS Paris, qui a conduit l'étude ostéologique.

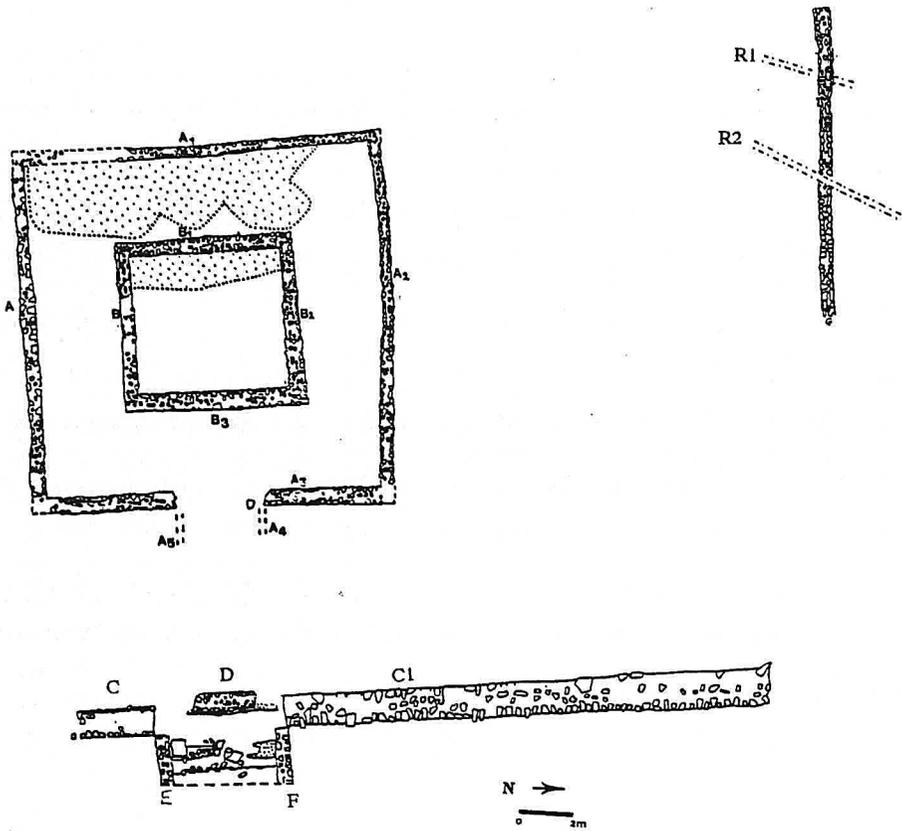


FIG. 1. — Vertault : plan du fanum (dessin Ma Mangin).

Péribole et entrée

Les murs est du péribole C et C1 de 1,30 m de largeur sont installés directement sur la roche mère. C1 court sur une longueur de 18,50 m en direction du nord, C n'a été dégagé que sur 2 m. Ces murs, à double parement, comportent dans leur partie interne des dalles sciées en réemploi, dont certaines de grandes dimensions, et des moellons de taille fine liés par un mortier jaune grossier. Le parement est était décoré de joints au fer à gorge très profonde et peinte en rouge jusqu'au niveau de la roche. Ils sont interrompus brutalement sans pied-droit ou autre aménagement, laissant la place à un mur D qui n'est pas dans l'alignement direct et correspond à un autre état du bâtiment.

Les couches de démolition et d'occupation conservées au pied des murs C et C1 ont livré la majeure partie du matériel céramique, monétaire et métallique.

L'accès à la galerie se faisait par une zone de passage est-ouest, limitée à l'ouest par deux murets, sans fondation, A4 et A5, espacés de 3 m. Ces murets ne sont pas liés au mur A3. Le terrain avait été nivelé préalablement à l'installation de l'entrée par une couche d'arène.

En contrebas, cette zone de passage est délimitée par les murs E et F, de 0,45 m de largeur et distants de 3,40 m ; tous deux d'orientation est-ouest n'ont été dégagés que partiellement. Entre ces deux murs, des alignements de pierres grossières informes prises dans du mortier sont les vestiges de deux marches d'escalier maçonnées.

La présence de dalles de couverture à l'extérieur de l'entrée et de part et d'autre des murs E et F, sur une largeur de 2 m, incite à voir un toit à deux pans soutenu probablement par des colonnes de bois ou de pierre.

L'angle nord-est du péribole n'existe plus mais son mur nord se poursuit plus à l'ouest. C'est un mur de 0,50 m de largeur, à double parement en calcaire marneux, avec joints passés au fer et gorge peinte en rouge, comme les murs C et C1, qui a été construit directement sur la roche-mère. Il est percé de deux caniveaux R1 et R2, d'orientation sud-ouest/nord-est, conservés sur 3 m de longueur. Quelques niveaux de circulation subsistaient, l'un à l'intérieur du péribole en mortier, l'autre à l'extérieur sous forme d'un hérisson très grossier. Des structures ont existé le long du mur du péribole. L'effondrement de dalles de toiture retrouvées en place à l'est des caniveaux en témoigne.

Le retour ouest semble avoir été complètement arraché par la charrie, aucun vestige n'ayant pu être mis au jour.

Matériel et datation

Quelques vestiges d'architecture ont été découverts : un fragment de fût de colonne tourné de 25 cm de diamètre dont la partie basse, séparée par une couronne débordante, affecte la forme d'un tore et des éléments de frise végétale en calcaire oolithique très finement travaillés. La pièce la plus intéressante, bien que de facture locale, taillée dans un calcaire coquillier à gros nodules, est la statuette d'un cerf bramant, à large barbe, les bois nettement identifiables sur l'échine. Le rendu des boucles de la barbe est très soigné et des traces de couleur rouge subsistent au niveau des naseaux et de la bouche.

Les couches de démolition ont livré une fibule en bronze à arc plat orné d'un décor en pastilles d'os de fabrication attribuable à partir de

10 et se poursuivant jusqu'à 60 après J.-C. et une fibule à arc, étamée, à décor niellé de type Feugère 23c1, datée du 1^{er} siècle après J.-C.

Les céramiques sont surtout présentes au pied du mur du péribole est. La classification des céramiques met en évidence une certaine pauvreté du site, l'échantillonnage des types étant beaucoup plus restreint que sur la ville. L'une des particularités est la forte représentation de la céramique commune grossière qui se rapporte plus à la céramique domestique courante qu'à la vaisselle de qualité présente en général sur les sanctuaires.

Les quelques fragments provenant de la galerie et de la cella, sigillée sud-gauloise, assiettes en terra nigra, cruches en céramique commune claire, jattes en céramique sombre, appartiennent au 1^{er} siècle après J.-C. La plus grande partie de la céramique du péribole est datable du 1^{er} siècle après J.-C. mais comporte quelques fragments de vases attribuables au II^e et au III^e siècle¹.

Cinq monnaies seulement permettent de préciser la datation².

Quatre d'entre elles proviennent du niveau de destruction au pied du mur du péribole et de l'escalier :

- un as de Faustine la Jeune frappé à Rome (176-180), (Inv. V^e 89-100-42) ;
- un as de Faustine I l'Aînée, frappé à Rome après 141, exemplaire rare (Inv. V^e 89-100-41) ;
- un moyen bronze d'Hadrien (Inv. V^e 89-100-17) ;
- un as de Titus émis à partir de 77 après J.-C.

Deux monnaies ont été découvertes dans les niveaux de démolition du péribole nord :

- une monnaie en bronze de Galba, 69 après J.-C. ;
- un as de Nerva émis à Rome en 97 après J.-C.

Interprétation et conclusion

Les dimensions du péribole peuvent être estimées à environ 45 m nord-sud sur 30 m ouest-est si l'on reporte les dimensions connues à l'est et au nord.

Le fanum de Vertault, avec sa *cella* carrée de 6 m de côté, entourée d'une galerie de 14 m de côté ouverte à l'est, est dans la lignée des édifices de cette période ayant fonctionné dans les deux premiers siècles de notre ère. Sa situation en position dominante, en surplomb de vallée et à proximité d'une voie d'accès de la ville est somme toute courante.

1. Premiers résultats de l'étude céramique de Martine Joly que nous remercions.

2. Détermination Robert Biton que nous remercions.

LES DÉPÔTS ANIMAUX (fig. 2 et 4A)

L'année 1990 a permis de mettre en évidence que les quelques dépôts de chiens trouvés à proximité de la fosse aux chevaux n° 1 n'étaient pas anecdotiques puisque ce sont au total cinquante-trois fosses qui contenaient cent chiens, sept moutons et deux chevaux qui ont été mises au jour.

Une deuxième fosse contenant dix squelettes de chevaux constitue la découverte importante en 1991, non seulement parce qu'elle modifie considérablement l'image que nous avons du sanctuaire antique, la première fosse ne pouvant plus être considérée comme le centre de gravité de l'ensemble, mais également parce que les dépôts qu'elle a reçus ont été effectués selon un scénario différent.

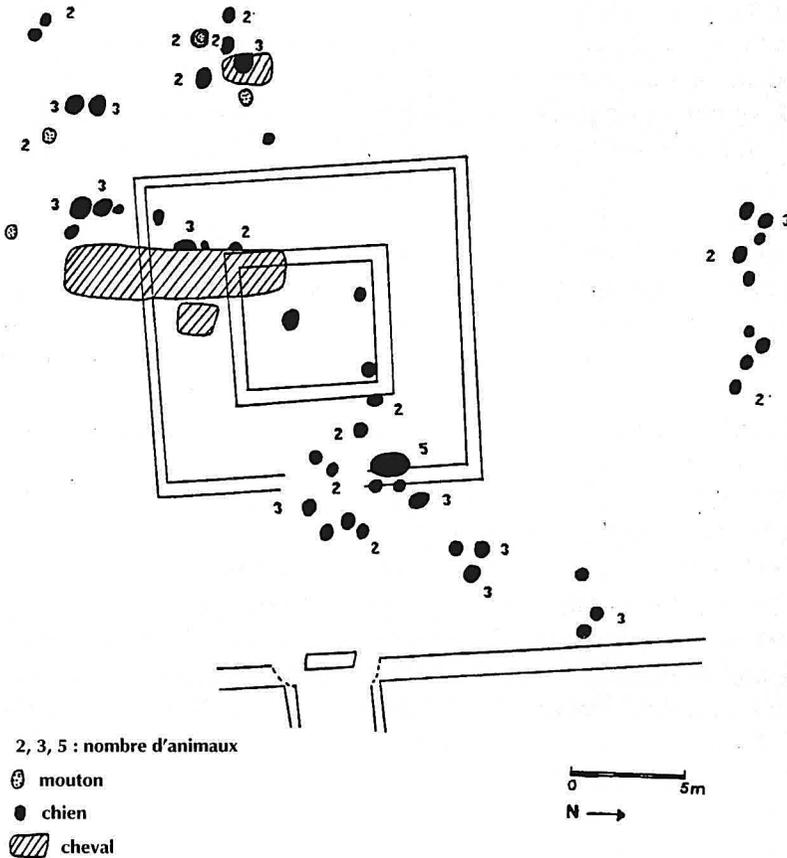


FIG. 2. — Vertault : répartition des fosses et des animaux (dessin Ma Mangin).

Les chiens

Au nombre de cent soixante-cinq à la fin de la campagne 1992, le chien est l'espèce la plus fréquente sur le site. Ce sont des sujets de tous âges qui ont été sacrifiés mais ce sont les jeunes adultes qui ont été préférés, les sujets âgés étant rares. Ce sont en majorité des mâles, comme le montre la présence quasi-systématique d'os péniers.

Le vaste échantillonnage de squelettes complets permet une étude ostéologique approfondie³. La diversité de la stature est la première observation qui s'impose : de 30 cm au garrot pour le plus petit, à 61 cm pour le plus grand. L'examen des crânes restaurés laisse apparaître une certaine diversité de types, mais aucune des caractéristiques propres à certaines de nos races actuelles (lévrier, boxer).

Certains crânes portent une perforation qui évoque l'impact d'une arme utilisée lors du sacrifice. En cela la mise à mort de certains chiens est analogue à celle des chevaux. Toutefois des pièces intactes montrent que ces modalités de mise à mort ne sont pas systématiques.

Le dépôt des chiens se fait toujours selon la même orientation, c'est-à-dire selon un axe est-ouest, tête à l'ouest et sur le flanc gauche. Les chiens peuvent être déposés seuls ou en groupe de deux ou trois. Deux exceptions à ces règles : un dépôt de cinq sujets effectué selon l'axe sud-nord, tête au nord, toujours sur le flanc gauche, et un chien déposé seul, sans tête, axe du corps nord-sud dans le fossé F1.

Des cinquante petites fosses trouvées au voisinage de la grande fosse aux chevaux n° 1, la moitié ne contenait qu'un chien, un quart deux chiens et le dernier quart trois chiens.

En fait la situation est rendue complexe par des dépôts successifs mis en évidence dans certaines fosses, et par la présence de moutons. En effet, certains dépôts ont été déplacés pour en mettre d'autres. Cela se traduit soit par la présence d'os isolés dans le sédiment recouvrant les squelettes du deuxième dépôt, soit par la préservation, dans une partie de la fosse initiale, épargnée lors du recusement, d'éléments en connexion. Un autre degré de complexité peut résulter d'un troisième dépôt au-dessus du second. Ces observations attestent de plusieurs phases de dépôts successifs, analogues à celles observées sur la grande fosse aux chevaux. Elles témoignent une nouvelle fois que ces enfouissements de cadavres d'animaux ont été pratiqués sur une longue période.

3. MANGIN (Ma.) et (J.-M.) et MÉNIEL (P.), « Les dépôts animaux du sanctuaire de Vertault, Côte-d'Or », *Les sanctuaires celtiques du monde méditerranéen*, Éditions Errance, 1991, (Dossier de protohistoire n° 3), p. 268-275.

Lors de la fouille, plusieurs squelettes de ces chiens contenaient des restes osseux plus ou moins digérés, qui correspondent en fait à leurs contenus stomacaux. En effet, ces restes de repas répondent à ces règles de sélection assez strictes. Une trentaine de sujets sont concernés, et presque tous ont livré des os de pieds de moutons mâles (carpes, tarses, métapodes, phalanges et sésamoïdes) et quelques fragments de cervicales (atlas et axis en particulier).

Une première analyse des os de moutons adultes peu digérés montrent qu'ils proviennent d'une forme analogue à celle de La Tène finale. Sur les diagrammes de dispersion, ces os se placent dans la partie supérieure du domaine de variation des moutons de La Tène finale (Variscourt), et bien en-deçà des grands moutons romains (Sanctuaire de Saint-Maur, Augustéen). Il est probable que ces restes soient ceux de béliers indigènes.

Les moutons (fig. 2)

Les moutons, en dehors de leur présence dans le ventre des chiens, ont fait l'objet de dépôts tout à fait analogues à ces derniers. Les quatre dépôts respectent les mêmes règles d'orientation, et sont composés d'un, deux ou trois sujets, soit sept sujets en tout d'un peu moins d'un an, dont la croissance n'est pas achevée, ce qui nous prive des données biométriques qui auraient pu permettre de compléter les observations réalisées sur les restes ingérés par les chiens.

Les trois sujets dont le sexe a pu être déterminé (cheville ou pubis) sont des mâles.

Deux des quatre dépôts ont été effectués dans des fosses déjà existantes, en déplaçant les squelettes de chiens qui les occupaient. Tous ces dépôts sont situés dans la partie sud-ouest de la fouille.

Les chevaux

Deux fosses individuelles, l'une tangente à la paroi est de la fosse n° 1, l'autre plus à l'ouest, contenaient chacune un squelette de cheval. Ces deux sujets sont des mâles, l'un est âgé (environ 20 ans), l'autre est très jeune (environ 3-5 ans). Le premier est assez grand, il mesure 135 cm au garrot ; le second, avec 126 cm, est plus petit.

Ces deux animaux ont été déposés selon le même axe que les chevaux de la grande fosse, à savoir nord-sud, tête au sud, sur le flanc droit. Par contre, l'aplatissement des cages thoraciques et l'absence de traces de dents de chiens sur les os témoignent d'un enfouissement rapide sous des dalles calcaires et un peu d'argile rouge fine.



FIG. 3. — Vertault : fosse aux chevaux n° 2 (cliché J.-M. Mangin).

Fosse aux chevaux n° 2 (fig. 3)

Elle est située à 10 mètres au sud-ouest de la fosse n° 1 et a des dimensions similaires (7 x 2,50 x 0,30 m). À sa surface et aux alentours immédiats, dix cavités ont livré dix-sept squelettes de chiens. L'une des différences importantes avec la fosse n° 1 qui contenait plus d'un millier d'os erratiques, témoins de dépôts antérieurs, est ici l'absence d'os isolés de chevaux dans le remplissage.

Les squelettes complets de dix chevaux ont été mis au jour. Il s'agit de mâles, tous couchés sur le côté droit, selon l'axe nord-sud, tête au sud, de la même manière que tous les autres chevaux du site.

Ces animaux ont des tailles tout à fait comparables à ceux de l'autre fosse (moyenne de 130 cm, entre 124 et 138 cm, coeff. de Kiesewalter). Les âges, estimés à partir des dents ou des degrés d'épiphyssation des os, permettent un regroupement en trois classes, à savoir quatre jeunes adultes (entre 4 et 7 ans), deux adultes de 13 ans, et quatre sujets âgés (17 à 20 ans, ou plus). Ces résultats sont assez proches de ceux obtenus dans la fosse n° 1, avec de jeunes adultes et des sujets âgés ; seuls les deux sujets de 13 ans font exception.

Le mode de mise à mort est difficile à déterminer sauf sur l'un des chevaux où la trace est analogue à celle observée sur les chevaux de la fosse n° 1. La partie sud de la fosse a subi des perturbations postérieures.

Ce sont des squelettes entiers de chevaux qui ont été enfouis dans cette fosse ; aucun n'a été amputé lors d'un recreusement, ce qui témoigne d'un mode de dépôt bien différent de celui de la fosse n° 1, où les dépôts, de deux ou trois chevaux à chaque fois, se sont succédé, les uns recoupant les autres. Ici les squelettes se superposent partiellement, tant dans les rangées que dans les colonnes, ce qui fait que l'ordre de la mise en place peut être restitué avec certitude. Cet ordre est révélé par les positions relatives des pattes par rapport au tronc dans une même rangée, et le contact étroit des os de la plupart des squelettes montre que la mise en place a été effectuée rapidement avant décomposition des ligaments.

Le fait que les chevaux aient été enterrés alors que leurs abdomens étaient béants, est apparu clairement à la fouille, plusieurs thorax ayant été partiellement comblés de pierres, ainsi la conservation d'une partie du volume initial des cages thoraciques a été conservé. Quelques traces de dents de chiens sur les faces ventrales de vertèbres thoraciques ou lombaires montrent que ceux-ci ont eu accès à l'intérieur des ventres de quelques chevaux entre la période de dépôt et de recouvrement.

Les fossés F1 et F2 (fig. 4C)

Les travaux de l'année 1992 ont porté uniquement sur la recherche des limites de ce sanctuaire, en prenant comme appui les photographies aériennes qui mettaient en évidence deux fossés parallèles au sud du fanum.

Le fossé F1, le plus au sud, est creusé dans la roche-mère sur une largeur de 1,50 m à 3 m d'ouverture pour une profondeur d'au maximum 0,60 m. Son remplissage, très homogène, d'argile rouge et plaques de roche, ne comporte pas de trace de ruissellement d'argile le long des parois, ce qui permet d'envisager qu'il n'est pas resté ouvert. Le tamisage des terres a permis de mettre en évidence quelques vestiges osseux de chien et de cheval (essentiellement des dents), très erratiques (deux par mètre linéaire) mais aucun autre matériel.

Le fossé F2, à 3 mètres au nord de F1, est taillé en « U » de manière plus fine sur 0,60 m de profondeur. Son tracé n'est pas parfaitement rectiligne mais suit globalement celui de F1. Son remplissage est quant à lui complètement différent puisqu'il reste ouvert avant d'être comblé avec des matériaux provenant de la ville gallo-romaine, notamment de nombreux déchets de travail du fer. Ce fossé est postérieur aux dépôts animaux puisqu'il en recoupe certains. Au vu du parallélisme des deux fossés, il semble que F2 ait été creusé alors que le fossé F1 était encore visible.

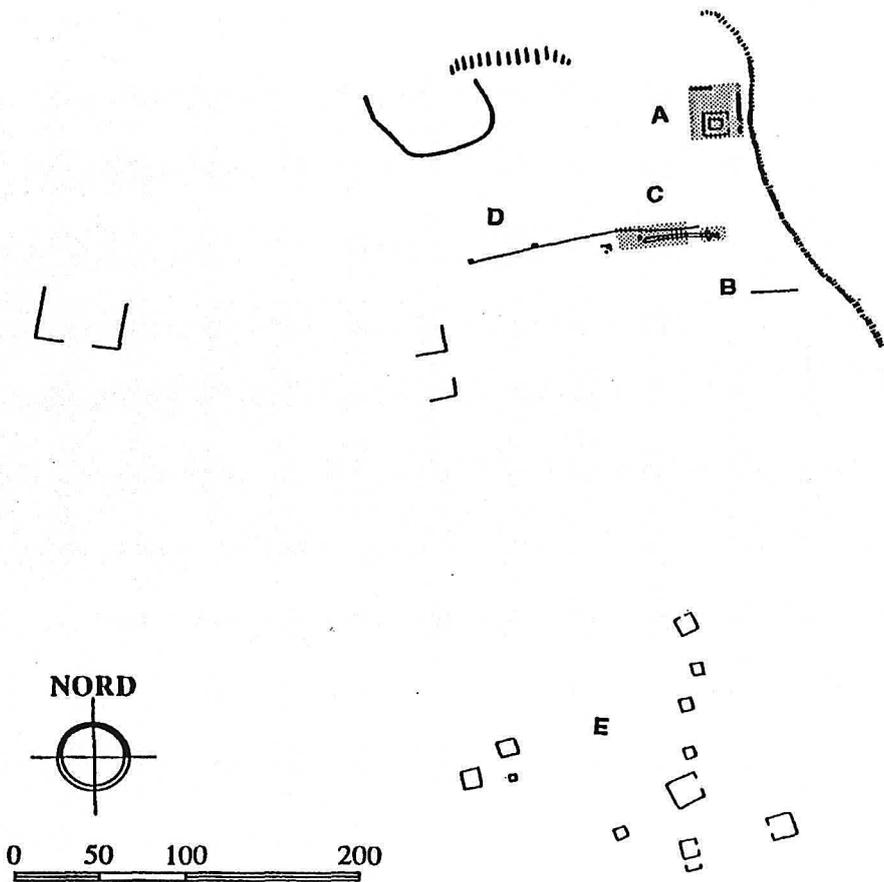


FIG. 4. — Vertault : données des photographies aériennes (dessin Ma Mangin d'après des clichés de R. Goguet).
 Secteur A : Fanum – Secteur B : Nécropole – Secteur C : Fossés –
 Secteur D : Fossés et fosses ouest – Secteur E : Enclos.

Matériel

Le matériel céramique trouvé dans le remplissage de F2 est peu homogène et couvre une période allant du milieu du 1^{er} siècle au III^e siècle. La sigillée provient principalement des ateliers du sud de la Gaule. La céramique commune présente un répertoire assez peu varié. Les amphores sont exceptionnelles.

Les travaux 1992 n'ont pas permis de mettre en évidence un retour ouest de ces fossés ni d'établir leur terminus.

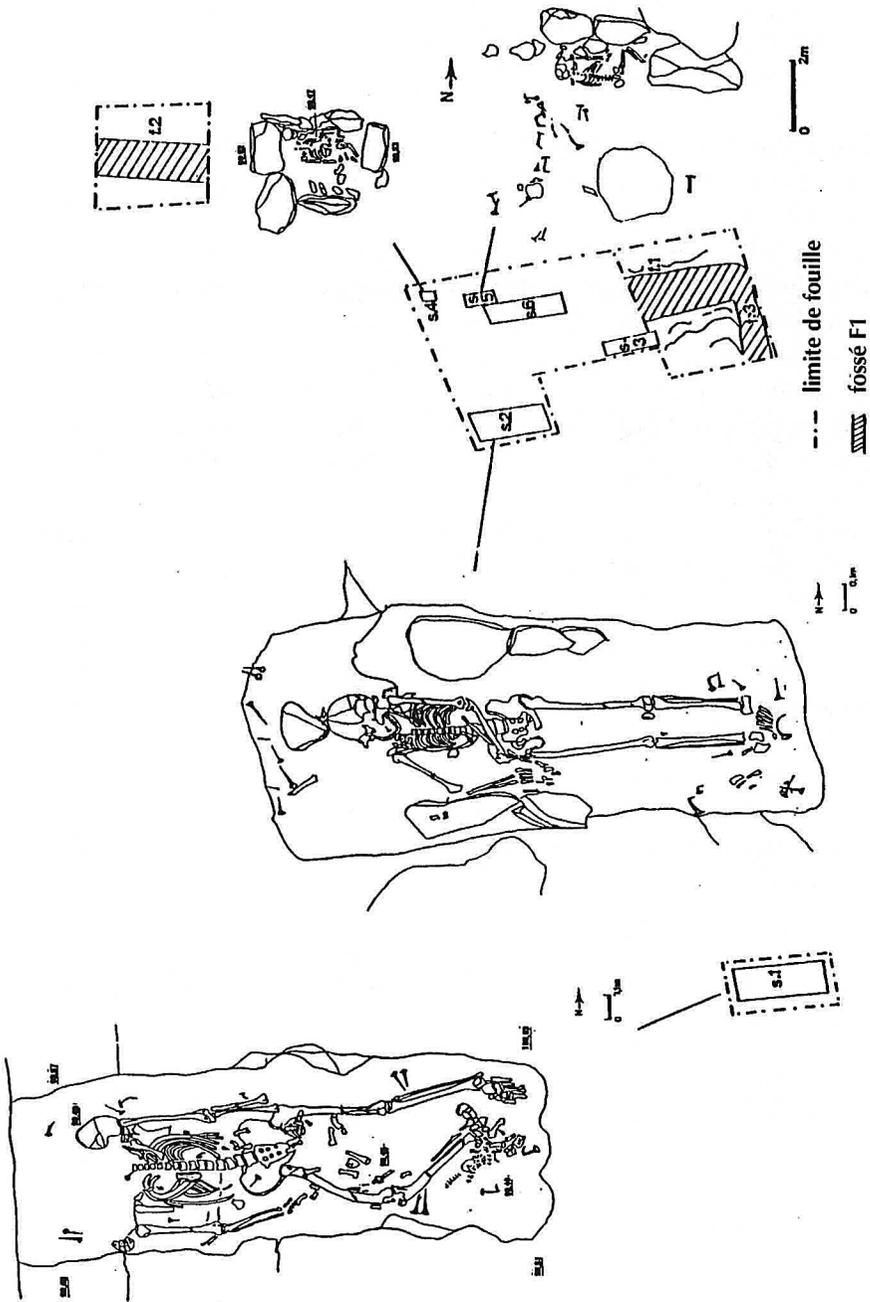


FIG. 5. — Vertault : nécropole (dessin Ma Margin).

LA NÉCROPOLE GALLO-ROMAINE (fig. 4C et 5)

Lors de la recherche des fossés, des inhumations d'époque gallo-romaine ont été découvertes à une centaine de mètres au sud de la *cella*. Trois d'entre elles ont été fouillées. Deux sont installées, fait relativement rare à l'époque gallo-romaine, dans des cercueils en bois, attestés par la présence de clous sur le pourtour de la cavité taillée dans la roche-mère. Les sépultures ont une orientation ouest-est, avec la tête à l'ouest. Les squelettes sont en position de décubitus dorsal et l'un (n° 1) avait été inhumé avec un outil en fer, un autre (n° 3) était inhumé aux côtés d'un fœtus, avec une cruche en céramique commune claire et un balsamaire en verre datable du 1^{er} siècle après J.-C.

Les sépultures n° 5 et n° 6 sont installées dans le remplissage du fossé F1 après une période de latence de ce dernier, attestée par la formation d'un gélifrat calcaire. C'est dans cette zone de contact entre le sanctuaire et la nécropole qu'a été trouvée une monnaie républicaine en argent émise à Rome en 115-116 avant J.-C., dont l'état de conservation implique une circulation assez brève.

En conclusion, les recherches sur le sanctuaire mettent en évidence des pratiques à grande échelle qui ne trouvent pas pour l'instant de comparaison. L'absence de structure associée aux dépôts animaux et de matériel associé à ces derniers rendent difficile la datation et la visualisation même du sanctuaire. Cette fouille met en évidence l'intérêt de l'archéozoologie qui vient à l'appui des données du terrain.

La poursuite des travaux, notamment sur la délimitation de l'espace sanctuaire, qui est d'ores et déjà relativement vaste, permettra peut-être d'en avoir une vision plus approfondie.

(Séance du 20 mars 1991)